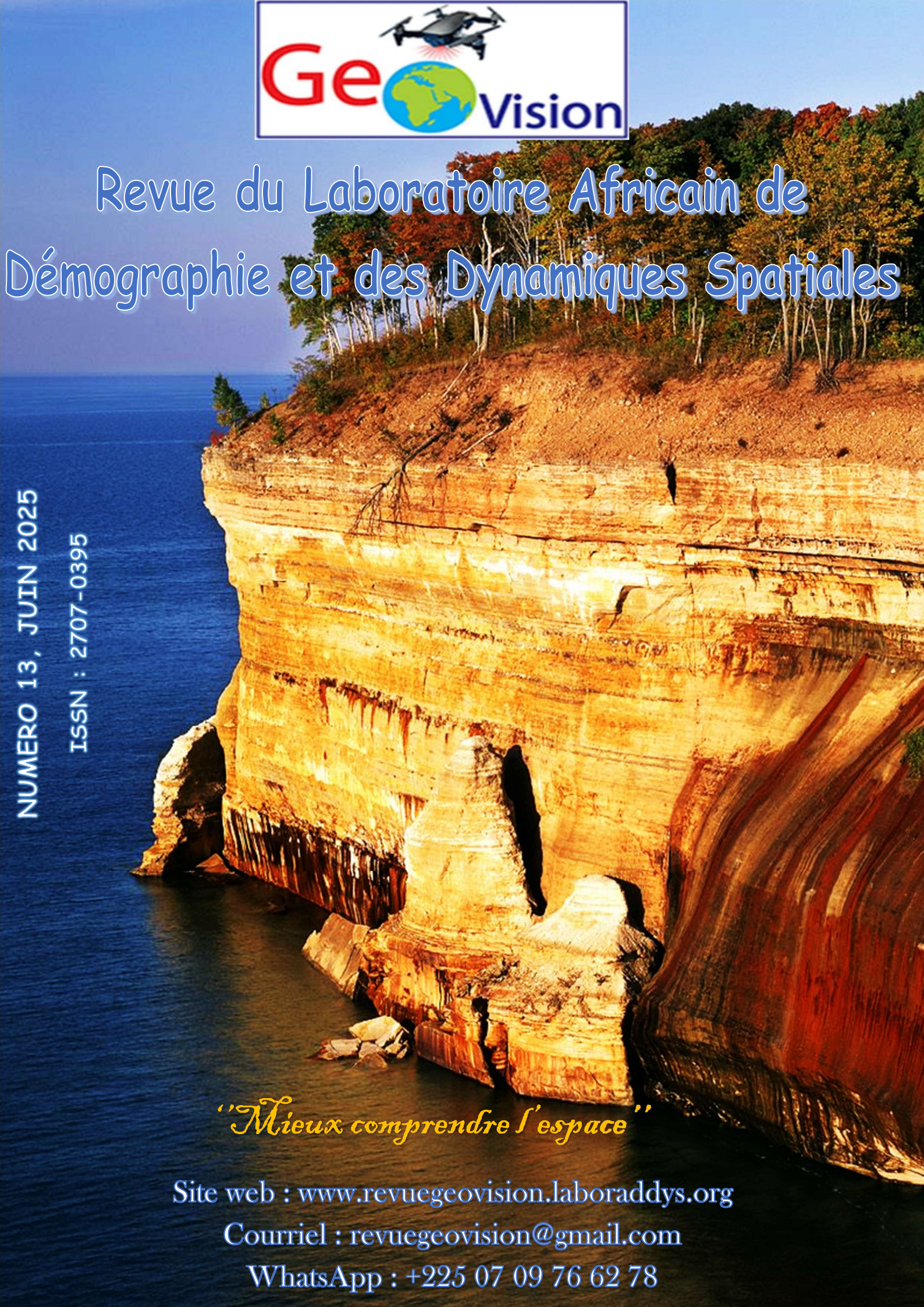

Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales

NUMERO 13, JUIN 2025

ISSN : 2707-0395

"Mieux comprendre l'espace"

Site web : www.revuegeovision.laboraddys.org

Courriel : revuegeovision@gmail.com

WhatsApp : +225 07 09 76 62 78

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Pr LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Chargé de Diffusion et de Marketing : Dr FOFANA Bakary, Géographe, LABORADDYS

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, LABORADDYS

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplice, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr (MC) SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

INDEXATIONS INTERNATIONALES

https://reseau-mirabel.info/revue/17310/Geovision

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/150985

www.sudoc.fr/241026326

TOGETHER WE REACH THE GOAL

Journal details : http://sjifactor.com/passport.php?id=23386

- ✓ ***Impact Factor 2025 : 5. 46.***
- ✓ ***Impact Factor 2024 : 2.782***
- ✓ ***Impact Factor 2023 : 3.169***

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (B. FOFANA, 2021, p.28) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : B. FOFANA (2021, p.28).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :
- *pour un article :* LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage :* HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses :* DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue Géovision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. Géovision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI), une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et parait donc deux fois par an (en anglais et en français).

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue Géovision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

L'APPORT DE L'ELEVAGE FAMILIAL DES POULETS DANS L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS URBAINES : CAS DE LA COMMUNE I DU DISTRICT DE BAMAKO AU MALI, **SORY IBRAHIMA KOITA 11**

CONTRAINTES AUX MÉCANISMES DU FINANCEMENT DES SOINS DE SANTÉ DANS LE DÉPARTEMENT DES COLLINES (BENIN, AFRIQUE DE L'OUEST) **Rock MEYA[1], Moussa GIBIGAYE[2], Josias ADEGNANDJOU[2], Sènangla Franco-Néo Camus DJESSONOU[3], Rock Christian JONHSON[3] et Toussaint VIGNINOU[4] 24**

MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET PARCOURS DE SOINS DANS LE DOUBLET URBAIN COTONOU – ABOMEY-CALAVI AU SUD DU BÉNIN **Tranquillin YADOULETON[1] et Hervé KOMBIENI[2] 38**

DEFIS DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DANS LE CERCLE DE MACINA, REGION DE SEGOU AU MALI **Seydou A TOGOLA[1], Yakouréoun DIARRA[2] 54**

IMPACT DE LA VARIABILITE DES PARAMETRES AGROCLIMATIQUES SUR LES PRODUCTIONS CEREALIERES DANS LA BOUCLE DU MOUHOUN (BURKINA FASO) **Mamadou LOMPO [(1)], Henri Sourou TOTIN VODOUNON [(2)], Léocadie ODOULAMI [(1)]..... 63**

GOUVERNANCE FONCIERE AUTOUR DU PERIMETRE IRRIGUE PUBLIQUE DE DJIRATAWA : ENTRE DIAGNOSTIC D'ACCES ET CONFLITS D'USAGE **Hadiza KIARI FOUGOU 80**

KILOMETRE 4, UN QUARTIER PRÉCAIRE DE POINTE-NOIRE (RÉPUBLIQUE DU CONGO) **Jean-Luc MOUTHOU[1], André Wilfrid LANDA[2], Sabas Frame SENGO MANIOKO[3] 90**

PROBLÉMATIQUE ET INTÉRÊT DE LA GESTION INTELLIGENTE DES DÉCHETS URBAINS À KORHOGO (NORD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KONE Kapiéfolo Julien 107**

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE, POLITIQUE FONCIÈRE ET ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF ET DE PLEINE PROPRIETE DANS LA VILLE DE SAKASSOU (Centre de la Côte d'Ivoire) **Antoine Yapo GBOCHO 119**

MAREYAGE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA FEMME RURALE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GAGNOA (CENTRE OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) **Zady Edouard ZOGBO 133**

EMERGENCE DU DEBAT PUBLIC DANS LA PLANIFICATION URBAINE A ZINDER (NIGER) : EXEMPLE DE LA CONSULTATION CITOYENNE INITIEE PAR LA VILLE DE ZINDER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (SDAU 2022-2040) **Abdoulaye ADAMOU[1], Mamane Sani SALAOU MAKERI[2], Harou ABDOU[3] 149**

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL EN MILIEU URBAIN SAHELIEN : CAS DE LA VILLE DE NIAMEY DE 1984 A 2023 (REPUBLIQUE DU NIGER) **ABDOU SOULEY Laila[1*], ADAMOU Mahaman Moustapha[1], ALASSANE HADO Halidou[1] 165**

AUTONOMIE FINANCIERE ET DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE BOUAKE (CENTRE- CÔTE D'IVOIRE) **Konan Norbert KOFFI..... 183**

LES RÉTOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PRÉSENCE DES VOLTAÏQUES EN CÔTE D'IVOIRE ET EN HAUTE VOLTA : 1960-1984 **DIBY Kouadio Jean[1], DJE Yao Lopez[2]..... 201**

ANALYSE PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'URBANISATION DANS LE DISTRICT AUTONOME DES MONTAGNES (COTE D'IVOIRE) **KOUAKOU Kouassi Éric 213**

INDICATEURS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU COUFFO (BÉNIN, AFRIQUE DE L'OUEST) ***Justin A. MAMA[1], Guy WOKOU[2] et Ibouraïma YABI[2]..... 230**

CULTURE MARAÎCHÈRE, UNE ALTERNATIVE CREDIBLE DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS LA COMMUNE DE OUANGOLODOUGOU (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KONÉ Basoma[1], TAPE Ange Mirelle Karelle[2], YÉO Namongo[3], ... 242**

LE REDIMENSIONNEMENT DU CANAL DE VRIDI : UNE OUVERTURE OCEANE IMPORTANTE POUR LES ACTIVITES AU PORT D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE) **Kanga Konan Victorien 256**

CARACTERISATION D'UNE ACTIVITÉ RURALE EN MILIEU URBAIN. L'EXEMPLE DU MARAICHAGE, UNE ACTIVITE AGRICOLE PRATIQUEE DANS LES QUARTIERS DE BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO) **[1-]Nicole Yolande EBAMA, Prince Loïque, [2-]MABA NGOULOUBI 270**

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DE L'OCCUPATION IMMOBILIERE DES BAS-FONDS DANS LA VILLE DE BOUAKE (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KRAMO Yao Valère..... 283**

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DES RESIDENTS DES BATIMENTS VERTICAUX À LA RIVIERA PALMERAIE, ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) **BOSSON EBY JOSEPH[1], KOFFI FILS EPAPHRAS JONATHAN[2] 296**

MOBILITE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DES CENTRALITES SECONDAIRES A BAMAKO **Issa TOGOLA..... 312**

MODES D'APPROVISIONNEMENT ALTERNATIFS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE BINGERVILLE **COULIBALY Amadou[1], DIABAGATE Abou[2], KOUDOU Welga Prince[3] 323**

ANALYSE DIACHRONIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL À KATIALI ET DIANRA ENTRE 1990 ET 2020 (NORD, CÔTE D'IVOIRE) **ASSI Lordia Florentine 341**

ORIGINE ET ÉVOLUTION DU DAARA EN SÉNÉGAMBIE (XV$_{ème-}$ DÉBUT DU XXI$_{ème}$ SIÈCLE **Mamadou Mariame Diallo[1], Aliou SENE[2] 352**

FACTEURS D'ACCROISSEMENT DE LA VULNERABILITE DES POPULATIONS A LA MENINGITE DANS LA ZONE SANITAIRE TANGUIETA-MATERI-COBLY (BÉNIN, AFRIQUE DE L'OUEST) ***Agnès VISSOH[1] et Akibou AKINDELE[2]..... 365**

VARIATION DU RYTHME HYDRIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SANGHA (Congo Brazzaville) **Chaberth OSSINA NGOÏ[1], Jovial KOUA OBA [2] 378**

CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET ACTIVITES RURALES : PECHE ET EXPLOITATION DES CRIQUETS COMESTIBLES DANS LE NORD-TILLABERI, NIGER **Nouhou ALI 391**

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL LIÉE A L'ORPAILLAGE AU MALI : CAS DE L'ÉCHELLE COMMUNALE DE SELEFOUGOU DE 1980 À 2020, CERCLE DE SELINGUE **Sékou CAMARA..... 402**

MIGRATION ET DYNAMIQUE DE L'ESPACE URBAIN DE LA RIVE GAUCHE DU DISTRICT DE BAMAKO (REPUBLIQUES DU MALI) **KONATE Ibrahim Tiessolo 418**

LA REPRESENTATION DE L'INFLUENCEUR-ANIMATEUR DANS LE PAYSAGE AUDIOVISUEL IVOIRIEN : CONSTRUCTION OU DECONSTRUCTION DE LA REALITE SOCIALE **Dje Bi Kahou Albert[1], N'Guessan Amenan Mireille Jeanne Christine[2]..... 433**

IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE VIVRIERE MARCHANDE DANS LE DISTRICT DE MOKEKO (DEPARTEMENT DE LA SANGHA, REPUBLIQUE DU CONGO) **André Christ NGOULOUMA[1], Ghislain MOBILANDZANGO M[2]., Damase NGOUMA[3]..... 444**

KILOMETRE 4, UN QUARTIER PRÉCAIRE DE POINTE-NOIRE (RÉPUBLIQUE DU CONGO)

Jean-Luc MOUTHOU[1], André Wilfrid LANDA[2], Sabas Frame SENGO MANIOKO[3]

[1]*Maître de Conférences, Parcours-type Géographie, Université Marien NGOUABI (Brazzaville-Congo), jeanlucmouthou@hotmail.fr*

[2]*Chargé de cours, Parcours-type Géographie, Université Marien NGOUABI (Brazzaville-Congo), landawilfrid@gmail.com*

[3]*Etudiant, Département d'Architecture, Académie des Sciences et des Arts du Congo (Brazzaville-Congo), raman.sabas@gmail.com*

Résumé

Le présent travail analyse les caractéristiques de la précarité du quartier KM4. Pour atteindre cet objectif, une méthodologie adoptée qui s'est focalisée sur la recherche documentaire a été complétée par l'enquête de terrain. Celle-ci a permis d'administrer un questionnaire à 162 chefs de ménages obtenus par la méthode probabiliste basée sur un tirage de 10%. L'étude révèle que la plupart des chefs de ménages sont des locataires vivant dans un quartier sous-équipé, issus des migrations internes et exercent dans l'informel avec de modiques revenus qui ne leur permettent pas de se prendre concrètement en charge. Les corollaires d'une telle situation sociale sont leur installation sur des sites vulnérables à l'inondation surtout, leur utilisation des matériaux non durables pour la construction des murs des habitations, de la clôture, des toilettes et des douches, et la dégradation de leur environnement.

Mots-clés : Kilomètre 4, Pointe-Noire, urbanisation, précarité, ménages.

KILOMETER 4, A PRECARIOUS NEIGHBORHOOD IN POINTE-NOIRE (REPUBLIC OF CONGO)

Abstract

This work analyzes the characteristics of the precariousness of the KM4 district. To achieve this objective, an adopted methodology that focused on documentary research was supplemented by the field survey. This made it possible to administer a questionnaire to 162 heads of households obtained by the probabilistic method based on a draw of 10%. The study reveals that most of the heads of households are tenants living in an under-equipped neighborhood, from internal migrations and work in the informal sector with low incomes that do not allow them to concretely take care of themselves. The corollaries of such a social situation are their settlement on sites that are particularly vulnerable to flooding, their use of non-durable materials for the construction of the walls of the dwellings, the fence, the toilets and the showers, and the deterioration of their environment.

Keywords: Kilometer 4, Pointe-Noire, urbanization, precariousness, households.

Introduction

Les villes du monde ne cessent de s'accroître, poussant toujours leurs limites encore plus loin, par la création de nouveaux quartiers, de nouvelles cités, et allant même jusqu'à la création de nouvelles villes. Par conséquent, d'importantes surfaces, notamment agricoles, ont été urbanisées pour répondre aux besoins incessants et urgents de la ville en logements, en services et équipements (K. RAHAL, 2012, non paginé).

Dans la plupart de ces villes, les situations de précarité du logement sont visibles à travers les quartiers de squatters, les favelas et les bidonvilles ; privés d'eau, de voirie, d'électricité, de transports et de services sociaux, ils sont les expressions urbaines les plus évidentes des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale (CHAHRAZED SERRAB-MOUSSANNEF, 2006, p. 19).

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et si l'on ne s'intéresse qu'à cette population urbaine, on estime qu'une personne sur trois réside désormais dans un bidonville (ONU-Habitat, non daté, p. 3). L'existence de ces quartiers précaires en ville est l'une des conséquences d'une urbanisation anarchique, car la croissance des villes, celles des pays d'Afrique au sud du Sahara notamment, se fait sans harmonie avec la réglementation foncière, domaniale ou d'urbanisme en vigueur. La maîtrise de l'étalement urbain est donc un objectif central et transversal dans toute démarche visant un développement urbain durable (S. REITER, 2009, p. 24).

L'urbanisation d'Afrique subsaharienne se manifeste de telle manière que l'augmentation exponentielle de la population a une incidence sur les conditions de vie urbaine, pose de vrais problèmes, d'abord des problèmes politiques, avant d'être des problèmes techniques (F. HULBERT, 1982, p. 201) et d'administration de l'espace public (J. F. YEKOKA, 2010, p. 72). Avec les nécessités économiques qui tendent à satisfaire les demandes sociales, notamment dans l'acquisition d'un terrain bon marché en vue de construire un logement personnel, avec ou sans la complicité des agents de la mairie, les propriétaires fonciers vendent anarchiquement des terrains. Ces ventes se font sans le moindre souci d'assainissement, de salubrité et de protection des surfaces réservées pour une utilité publique (J. F. YEKOKA, op. cit., p. 74). Dans ces conditions, restructurer les quartiers précaires doit être pour satisfaire une nouvelle demande, mais également et surtout dans le souci d'améliorer les conditions d'habitat de la majorité des occupants et de limiter les démolitions (J. L. BOSSAVIT et M. BONETTI, 2002, p. 7).

La ville de Pointe-Noire, une des villes d'Afrique subsaharienne et la deuxième du Congo-Brazzaville, ne fait pas exception à ce phénomène préoccupant, car une partie de sa population occupe anarchiquement des espaces non *aedificandi* : les berges des rivières, les zones marécageuses contribuant fortement aux problèmes d'évacuation des eaux pluviales et aux inondations ; à ceux-ci s'ajoutent les problèmes d'eau potable, d'assainissement, de collecte d'ordures et de circulation routière (ONU-Habitat, 2012, p.17). Les résidents du quartier KM4 constituent une portion non négligeable de cette population ponténégrine qui s'est installée sur des sites vulnérables, à l'inondation en particulier. Alors, que révèle le statut sociodémographique des chefs de ménages de KM4 ? D'où proviennent-ils ? Quand y sont-ils arrivés ? Comment trouve-t-on leur cadre de vie ? Ces questions constituent l'ossature de cette étude. Celle-ci vise à analyser les caractéristiques de la précarité du quartier KM4.

Cet article traite du profil sociodémographique des chefs de ménages enquêtés, de leur origine géographique et des caractéristiques de leur cadre de vie, outre la situation et l'historique de l'espace étudié et l'approche méthodologique utilisée.

1. Situation et historique de l'espace étudié

Faisant partie intégrante de l'arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba, le quartier KM4 est situé au sud de Pointe-Noire et délimité au nord par le quartier 105, à l'ouest par les quartiers 116 et 117, à l'est par le quartier 106 et au sud par le quartier 118 (figure 1).

Figure 1 : Le quartier KM4 (103 et 104) dans la ville de Pointe-Noire

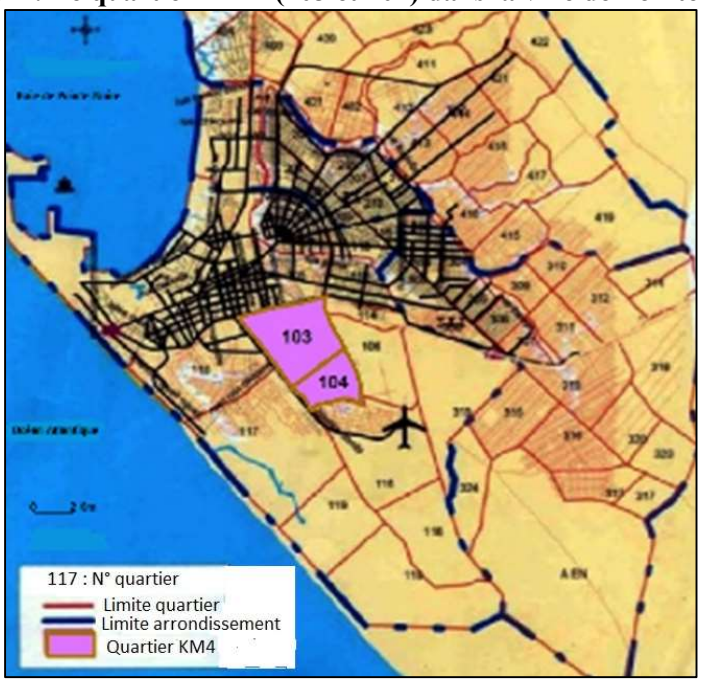

Source : RFU/DIGN/PN, modifié par A. W.Landa, 2023

Le quartier doit son nom de Kilomètre 4 (KM4) aux premiers trains qui ont commencé à circuler, dans un premier temps, sur une distance de 4 km, c'est-à-dire de la Gare centrale (point kilométrique 0) aux ateliers du Chemin de Fer Congo Océan (PK 4).

Les quelques habitants qui vivaient à proximité des ateliers du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) ont eu pour référence ce point kilométrique 4 ou « kilomètre 4 » comme nom de leur quartier. Cette appellation demeure jusqu'aujourd'hui. En croissant, le quartier a gardé ce nom officieux ; actuellement, il est administrativement subdivisé en deux et porte les numéros 103 et 104 (figure 1). KM4 a pour référence cadastrale section J du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire et s'étend sur une superficie de 13,95 hectares (ONU-Habitat, non daté, p.19).

D'après le témoignage de monsieur MAKAYA Jean Didier**,** chef du quartier de février 1982 à ce jour, et les informations glanées ici et là, que c'est vers 1929 que le quartier est né. Au cours de cette année, le quartier se trouvait du côté gauche des rails en allant vers la Gare centrale. On n'y comptait que quelques cases groupées disséminées dans quelques blocs, tandis que le reste du quartier était inhabité et occupé par une grande brousse dans laquelle les premiers habitants chassaient du gibier. Avec l'implantation des sociétés industrielles, notamment la société Batignolles et les ateliers du CFCO, il y a eu un afflux de gens qui, venant des villages environnants et des pays du Niari à la recherche du travail, s'installaient au fur et à mesure dans le quartier en occupant illégalement des espaces vides. Ce fait engendrait et engendre encore le développement anarchique du quartier et plusieurs problèmes dans le vécu quotidien de sa population, car la réglementation d'urbanisme en vigueur n'est pas observée.

2. Matériel et méthodes

Le matériel ci-après a été utilisé pour la collecte des données : un appareil photo numérique pour les prises de vue, un questionnaire d'enquête et un fonds de carte de Pointe-Noire qui a servi à la réalisation de la figure 1.

Aussi, nous avons eu recours à deux méthodes de collecte des données : la recherche documentaire et la recherche sur le terrain. La recherche documentaire a été menée non seulement à la Direction Départementale du Développement Urbain, de l'Habitat et de l'Architecture de Pointe-Noire, mais également sur internet ; elle a permis de consulter des ouvrages ayant trait au sujet. La recherche sur le terrain, quant à elle, s'est faite en deux phases. La première phase a concerné les observations directes qui ont porté sur la nature du site sur lequel l'habitat a été implanté, les caractéristiques de l'habitat et l'état des réseaux viaire et d'assainissement. À cette occasion, des photos ont été prises afin de rendre

compte de certains faits constatés sur le terrain. La seconde phase, l'enquête par questionnaire, a été réalisée en novembre 2018 et juin 2022 et a concerné les chefs de ménages du quartier KM4 (notamment ceux vivant dans la partie 103 de KM4 dans laquelle se posent d'énormes problèmes d'urbanisme, critère qui a motivé ce choix). Nous avons adjoint à l'enquête par questionnaire les interviews. Celles-ci ont intéressé le chef du quartier KM4 et d'autres personnes susceptibles de nous informer sur la genèse et l'évolution du quartier étudié. Ces données ont servi à rédiger l'historique de KM4.
L'administration du questionnaire aux enquêtés a permis de collecter les informations relatives à leur profil sociodémographique et aux caractéristiques du cadre de vie. Elle a aussi nécessité la connaissance de la taille de l'échantillon. Celle-ci a été déterminée par la méthode probabiliste basée sur un tirage du 1/10 des 1619 ménages, soit un total de 162 ménages enquêtés. Un saut de deux parcelles a été observé par les enquêteurs pour espérer interroger le maximum des chefs de ménages du quartier.
Cinq logiciels ont été utilisés pour traiter les données collectées, à savoir : Word (version 2010), Excel (version 2010), Paint (version 2010), Epi Info (version 3.5.1) et ArcGis (version 10.8). En effet, nous avons créé un masque sur Epi Info à partir des variables retenues pour l'étude et avons saisi les données recueillies pour en faire des tableaux. Certains tableaux ont été conservés et d'autres ont été transformés en graphiques (ou figures) sur Excel. Le texte a été saisi sur Word et la carte du quartier KM4 réalisée sur ArcGis et Paint.

3. Résultats de l'étude

3.1. Profil sociodémographique des chefs de ménages enquêtés

3.1.1. Des chefs de ménages essentiellement adultes, de sexe masculin et de niveau d'études secondaire

Les chefs de ménages recensés sont constitués plus d'hommes (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des chefs de ménages selon l'âge et le sexe

Groupes d'âges	Sexe		Total (%)
	Féminin (%)	Masculin (%)	
24-28	1,9	0,6	2,5
29-33	3,1	4,3	7,4
34-38	5,6	4,9	10,5
39-43	8	10,5	18,5
44-48	4,9	6,8	11,7
49-53	6,2	11,1	17,3
54-58	4,9	7,4	12,3
59-63	4,9	3,7	8,6
64-68	1,9	1,9	3,8
69 et plus	3,1	4,3	7,4
Total	**44,5**	**55,5**	**100**

Source : enquête de terrain, 2022

Le tableau 1 montre que, selon l'âge, les chefs de ménages les plus nombreux sont ceux dont les âges varient entre 39 et 43, car ils représentent 18,5 % de l'ensemble. Les moins importants concernent ceux dont les âges oscillent entre 24 et 28 (2,5 %). Ces chefs de ménages sont des adultes (24-59 ans) et des vieux (60 ans et plus). Les adultes sont plus nombreux (80,2 %) que les vieux (19,8 %). L'analyse de la répartition des chefs de ménages par sexe révèle que les hommes sont majoritaires comparativement aux femmes. Ainsi, on dénombre 55,5 % des hommes contre 44,5 % des femmes.
Ces chefs de ménages ont un niveau d'études généralement secondaire (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'études

Niveau d'études	Effectifs	%
Sans instruction	5	3,1
Primaire	20	12,3
Collège	66	40,7
Lycée	37	22,8
Supérieur	34	21,1
Total	**162**	**100**

Source : enquête de terrain, 2022

Il apparaît de l'examen du tableau 2 que 63,5 % des chefs de ménages ont un niveau d'études secondaire (40,7 % du collège et 22,8 % du lycée). Ceux-ci sont suivis des chefs de ménages ayant un niveau d'études supérieur (21,1%), primaire (12,3 %) et de sans instruction (3,1 %).

3.1.2. Des secteurs d'activités des chefs de ménages et leurs revenus

Le niveau d'études plus ou moins bas de la majorité des chefs de ménages ne leur permet pas de travailler dans un secteur d'activités rémunérateur (figure 2).

Figure 2 : Répartition des chefs de ménages selon les secteurs d'activités

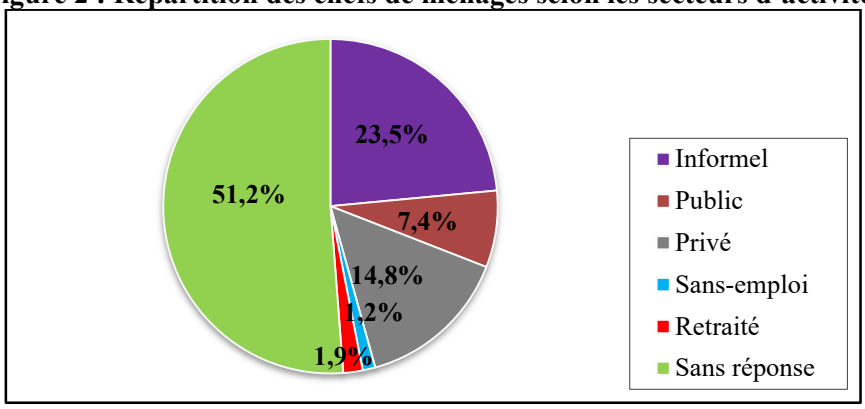

Source : enquête de terrain, 2022

Il ressort de l'analyse de cette figure que 23,5 % des chefs de ménages travaillent dans l'informel, 14,8 % dans le privé, 7,4 % dans le public. 1,9 % des chefs de ménages sont retraités, 1,2 % des sans-emploi et 51,2 % de ceux qui n'ont pas donné leur avis sur la question pour des raisons qui leur sont propres. Ces résultats sont synonymes d'une population moins aisée.

Le nombre important de chefs de ménages exerçant dans l'informel peut avoir des conséquences sur leurs revenus (figure 3).

Figure 3 : Répartition des chefs de ménages selon les revenus mensuels

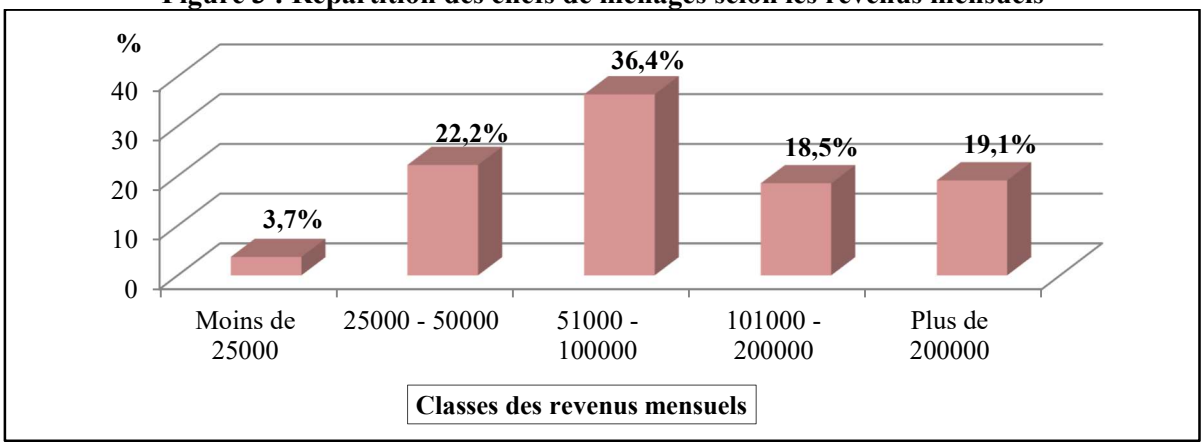

Source : enquête de terrain, 2022

La figure 3 met en exergue les revenus mensuels des chefs de ménages enquêtés à KM4. Il en résulte que près de la moitié (36,4 %) des chefs de ménages ont un revenu mensuel variant entre 51 000 et

100 000 F CFA, 22,4% en ont entre 25 000 et 50 000 F CFA, 19,1 % ont plus de 200 000 F CFA, 18,5 % en ont entre 101 000 et 200 000 F CFA et 3,7 % ont moins de 25 000 F CFA.
Au regard de ces revenus, on peut conclure que la plupart des chefs de ménages éprouvent des difficultés pour joindre les deux bouts du mois, donc pour se prendre véritablement en charge. Cela est l'une des caractéristiques de la précarité de la population recensée à KM4.

3.1.3. Des dépenses journalières pour l'alimentation des ménages et leur taille

Les dépenses journalières réalisées pour l'alimentation mobilisant plus de chefs de ménages oscillent entre 2000 et 3000 F CFA (figure 4) et plus de ménages dont la taille varie entre 1 et 5 membres (figure 5).
En effet, pour se nourrir par jour, 56,8 % des chefs de ménages dépensent entre 2000 et 3000 F CFA (soit 2500 F CFA en moyenne), 25,3 % entre 500 et 1500 F CFA, 17,3 % plus de 3000 F CFA et 0,6 % moins de 500 F CFA.
Ces sommes d'argent dépensées par jour pour l'alimentation se révèlent très insuffisantes par rapport aux tailles des ménages. Ainsi, 57,4 % des ménages ont une taille variant entre 1 et 5 membres, 38,9 % entre 6 et 10 membres et 3,7 % entre 11 et 20 membres. La taille moyenne du ménage est d'environ 8 membres. Or, la taille importante du ménage est signe de la précarité ou pauvreté des populations ; cela est d'autant réel que le rapport entre les dépenses moyennes journalières pour l'alimentation et la taille moyenne du ménage donne en moyenne 312,5 F CFA par jour et par membre pour se nourrir.

Figure 4 : Répartition des chefs de ménages selon les dépenses journalières pour l'alimentation

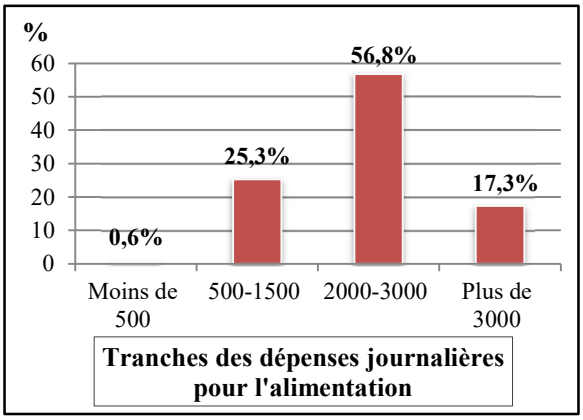

Source : enquête de terrain, 2022

Figure 5 : Distribution des ménages suivant la taille

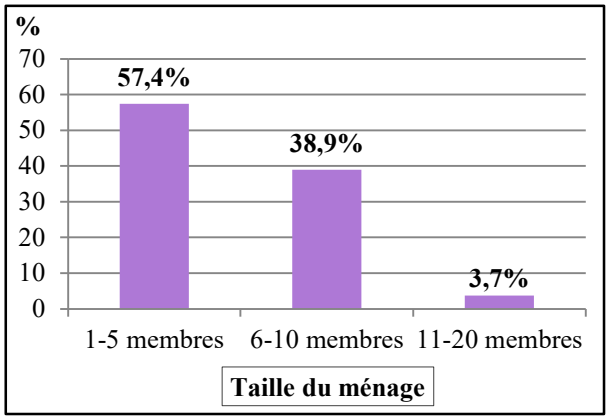

Source : enquête de terrain, 2022

Le nombre de personnes par logement étant considérable, le nombre de pièces se révèle moins important (tableau 3). Le rapport taille du ménage et nombre de pièces est disproportionné.

Tableau 3 : Répartition des logements selon le nombre de pièces

Nombre de pièces	Nombre de logements	%
1	37	22,8
2	44	27,2
3	28	17,3
4	23	14,2
5	12	7,4
6	8	4,9
7	5	3,1
9	3	1,9
10	2	1,2
Total	**162**	**100**

Source : enquête de terrain, 2022

Il ressort des résultats du tableau 3 que plus les pièces sont importantes, peu nombreux sont les logements ou plus les logements sont importants, peu nombreuses sont les pièces. Ainsi, 27,2 % des logements ont deux pièces, 22,8 % une pièce, 17,3 % trois pièces, 14,2 % quatre pièces, 7,4 % cinq pièces, 4,9 % six pièces, 3,1 % sept pièces, 1,9 % neuf pièces et 1,2 % dix pièces. Cela montre que la majorité des logements sont étriqués et ceux qui y vivent, étant nombreux, constituent la couche sociale démunie.

3.2. Origine géographique des chefs de ménages enquêtés, leurs motifs de migration et l'année de leur arrivée dans le quartier

L'analyse de l'origine géographique des enquêtés révèle que la plupart d'eux sont venus des autres quartiers de Pointe-Noire (tableau 4).

Tableau 4 : Distribution des chefs de ménages suivant leur lieu de provenance

Lieu de provenance	Effectifs	%
Autres quartiers de la ville	111	68,5
Autres villes	33	20,4
Villages	18	11,1
Total	**162**	**100**

Source : enquête de terrain, 2022

Il découle de l'examen du tableau 4 que les chefs de ménages enquêtés sont généralement issus des migrations internes à la ville, car ceux-ci représentent 68,5 % de l'ensemble. Ils sont suivis des chefs de ménages venus d'autres villes (20,4 %) et de villages (11,1 %) du pays. Trois motifs sont avancés par les enquêtés pour justifier leur migration vers le quartier précaire de KM4 (figure 6). Il s'agit du statut de propriétaire qui prime sur les deux autres motifs. Celui-ci concerne 44,4 % des chefs de ménages contre 27,8 % de ceux qui sont guidés par le coût moins cher du loyer et la même part est attribuée à ceux qui vivent à proximité des équipements collectifs.

Figure 6 : Répartition des chefs de ménages selon les motifs de changement de logement

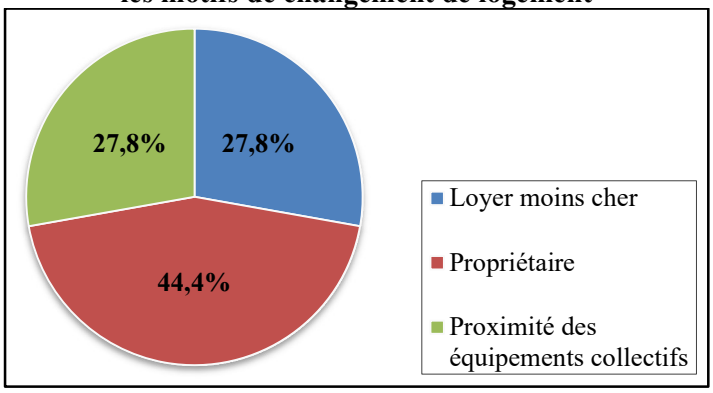

Source : enquête de terrain, 2022

Les plus anciens de ces migrants y sont arrivés il y a plus d'une trentaine d'années, mais ils constituent la part la moins prépondérante de tous (figure 7).

L'observation de la figure 7 permet de constater que l'installation des enquêtés dans ce quartier précaire s'est faite progressivement. Avant 1979, très peu de chefs de ménages étaient arrivés à KM4 (6,2 %), mais entre 2001 et 2011 plus d'un quart de ces enquêtés s'y sont implantés. Malgré les risques d'inondation et parfois d'ensablement que présente le site, ces enquêtés ne cessent de l'occuper ; cela est sans doute dû à leurs faibles revenus, car ils ont en majorité des revenus mensuels qui se situent entre 25 000 et 100 000 F CFA (58,6 %). Ce qui est l'une des caractéristiques de leur précarité.

Figure 7 : Répartition des chefs de ménages en fonction de l'année d'arrivée dans le quartier

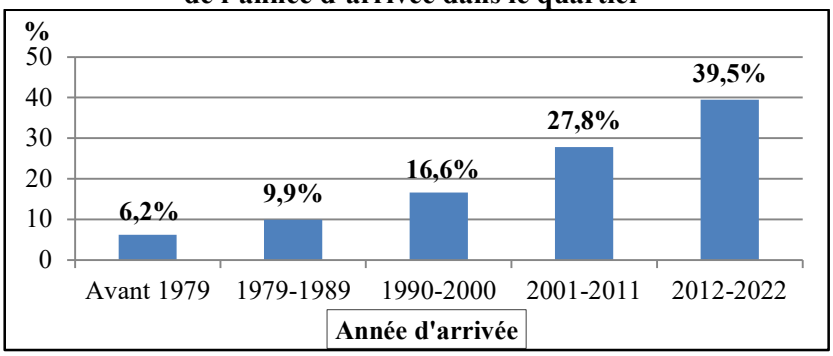

Source : enquête de terrain, 2022

3.3. Caractéristiques du cadre de vie

3.3.1. Des sites d'implantation du logement assez vulnérables

Les logements de KM4 sont pour la plupart implantés sur site convenable (figure 8). Ainsi, sur 100% des logements recensés, 64,8 % se trouvent sur un site *aedificandi* et 33,9 % sur une zone non *aedificandi* dont 30,2 % sur un site inondable et 3,7 % sur une zone d'ensablement.

Il faut noter aussi que plusieurs habitations qui sont considérées comme construites sur un site *aedificandi* le sont abusivement ou théoriquement ; en fait, les aménagements ont été réalisés en amont pour éviter que ces habitations soient inondées en périodes pluvieuses, ce qui réduirait considérablement ce taux.

Figure 8 : Répartition des logements selon les sites d'implantation

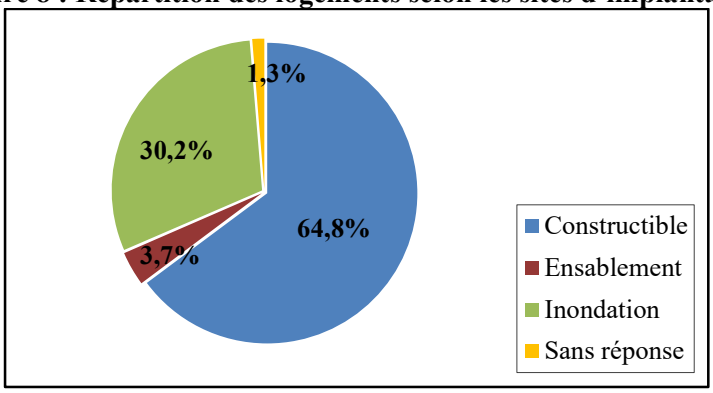

Source : enquête de terrain, 2022

3.3.2. Des matériaux de construction de l'habitat et des sanitaires des logements

Plusieurs matériaux sont employés pour les murs (figure 9), la toiture (figure 10) et même la clôture des habitations (figure 11).

En effet, les murs des logements recensés à KM4 sont en majorité édifiés en matériaux non durables, c'est-à-dire en planches (54,9 %). Ceux-ci sont suivis des logements dont les murs sont construits en parpaing (44,4%) et en matériaux de récupération (0,6 %). Ces habitations sont à plus de la moitié faites de toiture en tôles ondulées. Celles-ci représentent 89,5 % contre 10,5 % de celles construites en tôles bacs. Les logements des quartiers paupérisés des villes d'Afrique subsaharienne, en particulier, sont souvent sans clôture ou clôturés en tôles de récupération. Ainsi, KM4 n'échappe pas à cette observation, car la plupart des logements qu'on y rencontre sont clôturés en tôles de récupération (36,4 %). A ceux-ci s'adjoignent 20,4 % de ceux clôturés en parpaing, 13,6 % en haies, 2,5 % en planches et 27,1 % de logements ne sont pas clôturés.

On peut conclure de ces résultats que les ménages enquêtés à KM4 vivent dans une précarité sans précédent.

Figure 9 : Répartition des logements en fonction des matériaux utilisés pour les murs

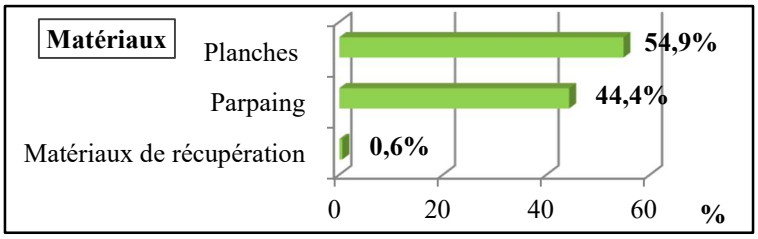

Source : enquête de terrain, 2022

Figure 10 : Répartition des logements selon les matériaux utilisés pour la toiture

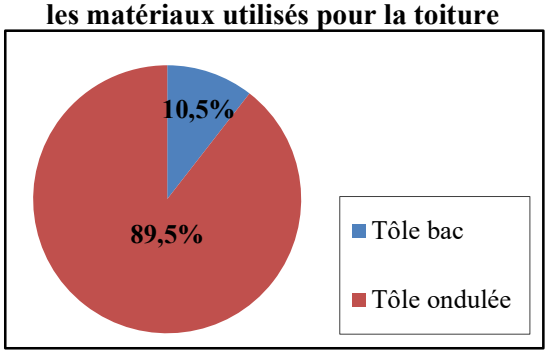

Source : enquête de terrain, 2022

Figure 11 : Répartition des logements suivant les matériaux de construction de la clôture

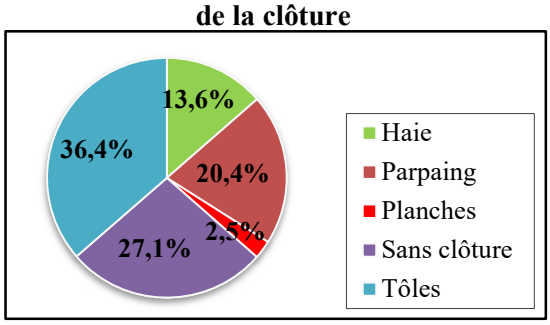

Source : enquête de terrain, 2022

Les photos 1 à 3 rendent compte des faits observés sur le terrain concernant les matériaux utilisés pour les murs et la toiture des logements, la clôture, les toilettes et les douches.

Planche 1 : Des matériaux de construction de l'habitat

Photo 1 : Des habitations clôturées en parpaings et en tôles ondulées (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, juin 2022).

Photo 2 : Une toilette traditionnelle faite en tôles ondulées (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, juin 2022).

Photo 3 : Des habitations en parpaings et en planches avec une toiture en tôles ondulées, sans clôtures et à proximité de la rivière Tchinouka (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, juin 2022).

S'agissant des logements avec ou sans douche (figure 12) et toilette (figure 13), les résultats de l'enquête révèlent que la majorité de ces logements sont pourvus de ces annexes très indispensables à la vie convenable de la population ; malheureusement, elles sont en général traditionnelles.

La lecture de la figure 12 permet d'indiquer que les logements avec douche sont plus nombreux (84,6%) que ceux qui en sont dépourvus (15,4 %). Il faut distinguer parmi les premiers logements ceux dont les douches sont modernes d'une part et traditionnelles d'autre part. Ils représentent respectivement 29 % (soit 15,4 % des douches modernes externes et 13,6 % des douches modernes internes) et 55,6 %. Donc, les logements pourvus des douches traditionnelles l'emportent sur les modernes.

Figure 12 : Logements avec douches

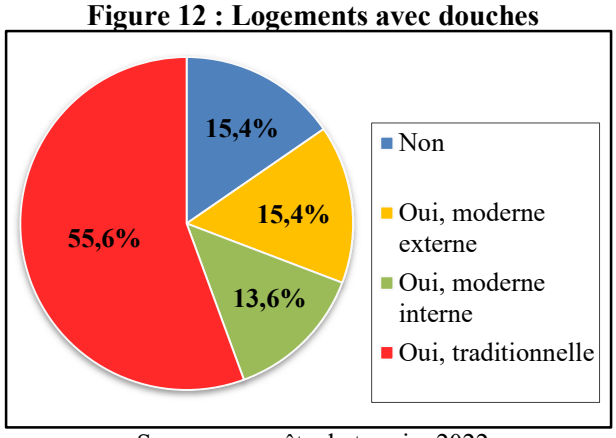

Source : enquête de terrain, 2022

Figure 13 : Logements avec toilettes

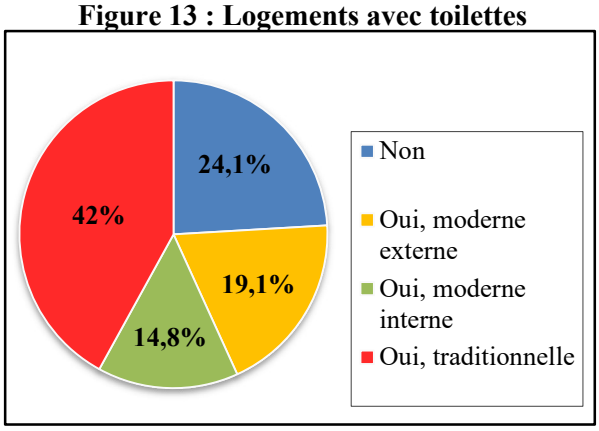

Source : enquête de terrain, 2022

L'observation de la figure 13 permet de noter que 75,9 % des logements ont des toilettes dont 33,9% sont modernes (19,1 % externes et 14,8 % internes) et 42 % traditionnelles ou de fortune. On dénombre aussi 24,1 % des logements sans toilette. Les ménages dont les logements ne sont pas dotés de toilettes ont recours à d'autres modes d'évacuation des excréta (figure 14).

Figure 14 : Répartition des ménages dépourvus de toilettes selon les modes d'évacuation des excréta

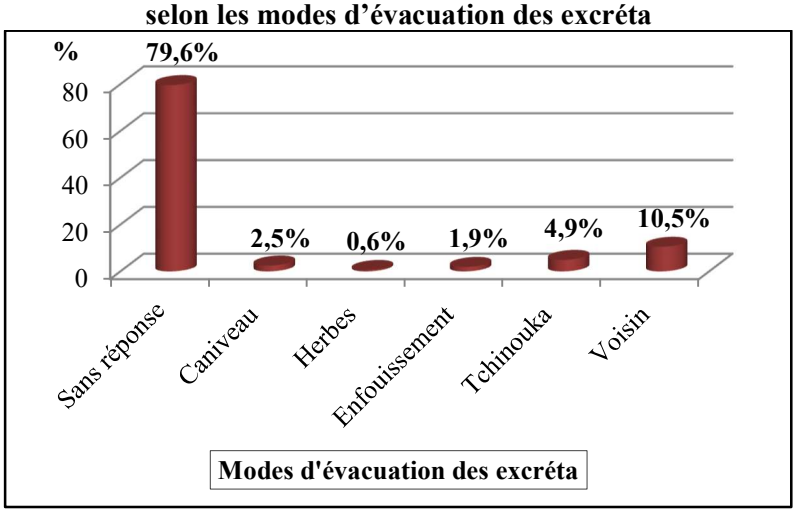

Source : enquête de terrain, 2022

La figure 14 montre que les ménages ayant des logements sans toilettes vont généralement satisfaire leurs besoins chez les voisins. Ceux-ci représentent 10,5 % du total contre 4,9 % de ceux qui utilisent la rivière Tchinouka, 2,5 % les caniveaux (ce sont des tranchées servant de canalisation et de drainage des eaux) et 0,6 % les herbes. 1,9 % des ménages ne disposant pas de toilettes enfouissent leurs excrétas. Ces résultats dénotent une véritable précarité des ménages vivant à KM4.

3.3.3. Le statut d'occupation du logement et le type de documents de propriété détenus par les propriétaires

Les chefs de ménages enquêtés n'ont pas tous le même profil d'occupation du logement (figure 15).

Figure 15 : Répartition des enquêtés en fonction du statut d'occupation du logement

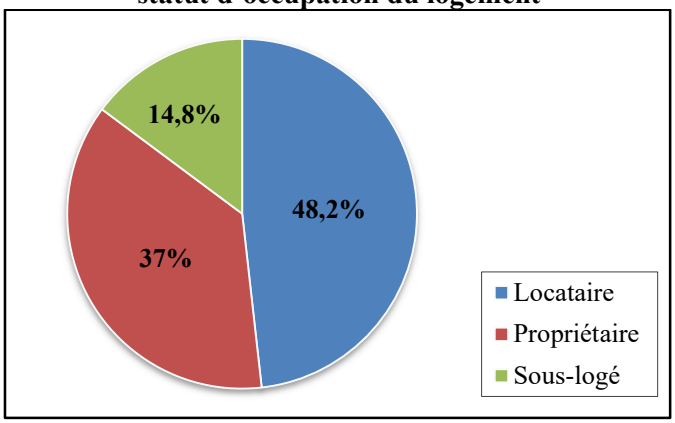

Source : enquête de terrain, 2022

L'analyse de la figure 15 permet de constater que parmi les enquêtés installés à KM4 les locataires sont les plus nombreux comparativement aux propriétaires et sous-logés. Ils représentent près de la moitié (48,2 %) contre 37 % des propriétaires et 14,8 % des sous-logés. Le nombre important de chefs de ménages locataires s'expliquer par les coûts moins chers du loyer.

A propos des documents de propriété, les chefs de ménages propriétaires enquêtés possèdent en général des titres précaires (figure 16), ce qui les met en posture éjectable en cas d'une opération d'utilité publique. En effet, 75 % des chefs de ménages propriétaires détiennent une attestation de vente comme document prouvant leur propriété, 5 % un permis d'occuper et seulement 1,7 % un titre foncier. A ceux-ci s'ajoutent 18,3 % des chefs de ménages propriétaires n'ayant aucun titre de propriété. Cela dénote le laxisme et l'anarchie dans l'occupation des espaces de la ville océane et la faiblesse des pouvoirs publics qui sont incapables de réprimer une telle installation.

Figure 16 : Distribution des chefs de ménages propriétaires selon les documents de propriété détenus

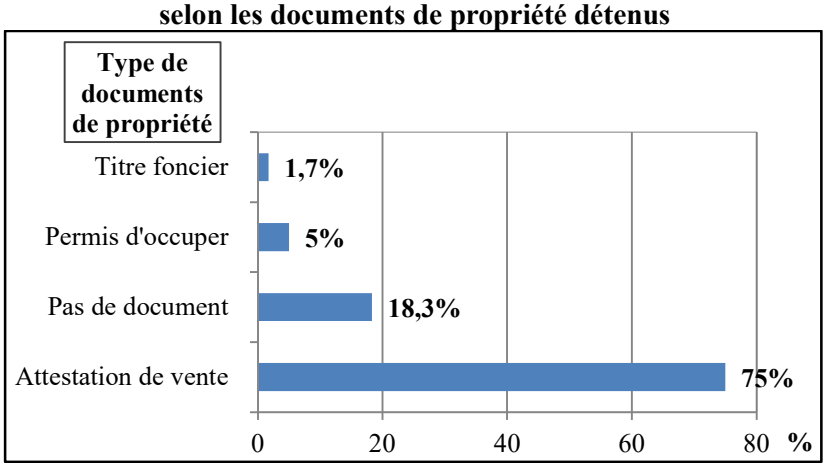

Source : enquête de terrain, 2022

3.3.4. Des modes inadaptés d'évacuation des eaux usées

L'inexistence d'ouvrages d'assainissement dans la plus grande partie de KM4 incite les ménages à ternir et polluer leur cadre de vie, car le mode d'évacuation des eaux usées le plus en usage est la rue (figure 17).

Figure 17 : Répartition des ménages suivant les modes d'évacuation des eaux usées

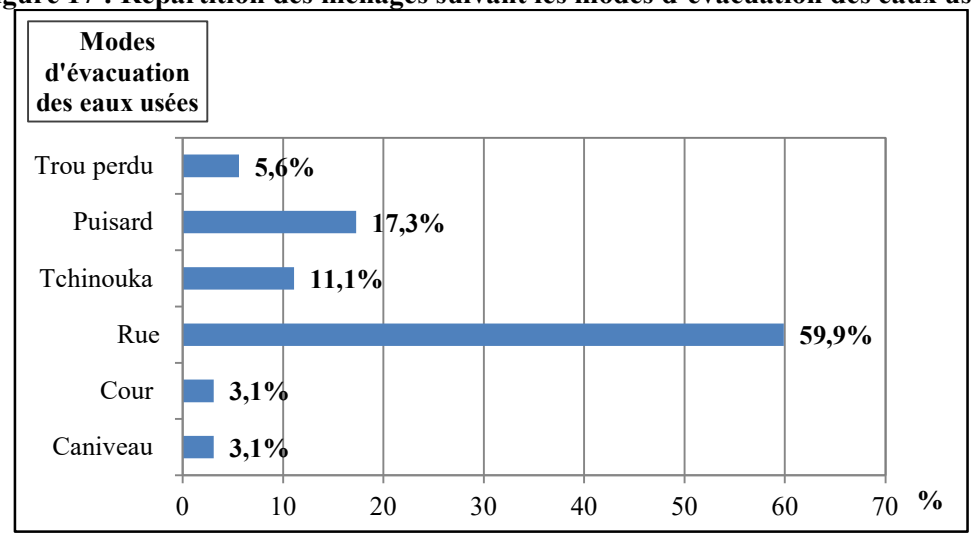

Source : enquête de terrain, 2022

La figure 17 montre que 59,9 % des ménages évacuent leurs eaux usées dans la rue. Ces derniers sont suivis des ménages qui les évacuent dans le puisard (17,3 %), la rivière Tchinouka (11,1 %), le trou perdu (5,6 %), la cour (3,1 %) et le caniveau (3,1 %). Cela permet de relever que KM4 est un cadre de vie aux multiples problèmes sociaux, environnementaux et de santé publique.

Le manque ou l'insuffisance d'ouvrages d'assainissement ne permet pas l'évacuation aisée non seulement des eaux usées, mais aussi des eaux pluviales. Ce manque d'ouvrages d'assainissement favorise des inondations (photos 4 à 6) en périodes pluvieuses et pollue l'environnement immédiat de KM4 ; ce qui engendre des problèmes de santé publique.

Planche 2 : Un manque d'ouvrages d'assainissement

Photo 4 : Des eaux de pluies non canalisées provoquent des inondations des rues, des cours d'habitations et un débordement de la rivière Tchinouka (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, novembre 2018).	**Photo 5** : Des cours des maisons inondées par les eaux de pluies (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, novembre 2018).	**Photo 6** : Des logements construits dans le lit de la Tchinouka envahis par ses eaux et la végétation (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, novembre 2018).

3.3.5. Des modes de collecte des ordures ménagères et leurs lieux d'évacuation

La mauvaise gestion des ordures ménagères par la Municipalité de Pointe-Noire engendre des dépotoirs disséminés à travers les quartiers. KM4 n'en est pas épargné, car les immondices ménagères sont généralement collectées par les ménages eux-mêmes (figure 18) et jetées en divers lieux (figure 19).

Ainsi, 96,9 % des ménages collectent eux-mêmes leurs ordures contre 3,1% de ceux qui sont abonnés à un service de ramassage. Ces derniers sont situés à proximité de grandes artères et constitués d'abonnés occasionnels payant 50 à 300 F CFA par collecte et d'abonnés réguliers rétribuant 1000 à 5000 F CFA

par mois. Ce service de ramassage se limite le long de grandes artères laissant l'intérieur du quartier sans service proximité.

Les ménages qui collectent eux-mêmes leurs ordures les évacuent dans les bacs à ordures (28,4 % des ménages sont concernés), les parcelles tierces (25,9% des ménages), la rivière Tchinouka (22,8% des ménages), la rue (8 % des ménages). A ceux-ci s'ajoutent 9,3 % des ménages qui les enfouissent et 5,6 % de ceux qui les brûlent.

Figure 18 : Répartition des ménages selon les modes de collecte des ordures ménagères

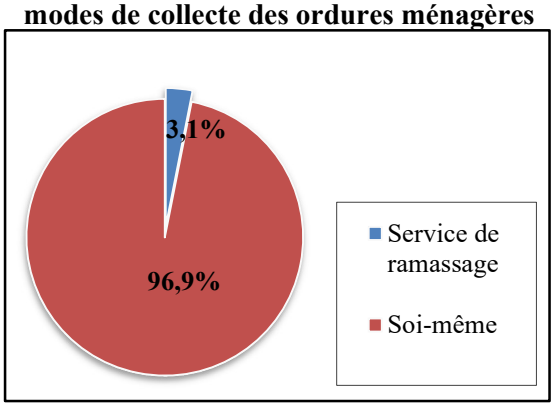

Source : enquête de terrain, 2022

Figure 19 : Répartition des ménages suivant les lieux d'évacuation des ordures ménagères

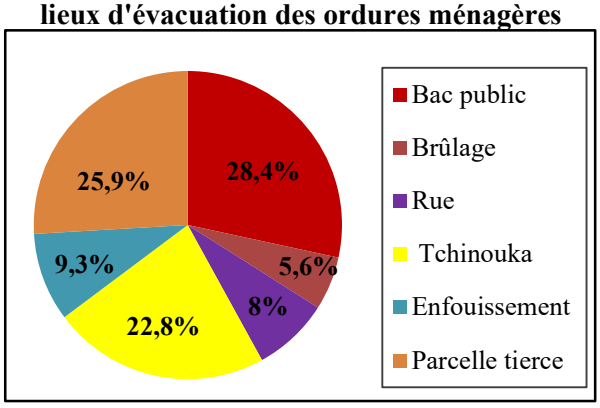

Source : enquête de terrain, 2022

Les dépotoirs d'immondices ménagères répandus dans le quartier étudié, et parfois situés à proximité des habitations (photos 7 et 8), constituent les nids de pullulation des vecteurs de maladies, surtout des moustiques responsables du paludisme.

De même, ces ordures constituent en soi un risque de santé, du fait de la présence de certaines substances toxiques qui favorise la pollution des eaux ou de l'air. Les eaux de surface et de nappes souterraines, par exemple, peuvent être polluées à partir de la percolation des liquides issus de la décomposition des ordures. L'air putride résultant de la décomposition des ordures ménagères et de la présence des excréta peut exposer les ménages aux troubles respiratoires et influer sur leur état psychologique, car les odeurs écœurantes sont insupportables.

Planche 3 : Des dépotoirs des ordures ménagères

Photo 7 : On aperçoit à travers cette photo des ordures ménagères dans le lit de la Tchinouka coexistant avec les habitations et la végétation (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, novembre 2018).

Photo 8 : Vue d'une décharge d'immondices à proximité des logements mêlée à la végétation (source : cliché de S. F. Sengo Manioko, novembre 2018).

3.3.6. Des voies médiocres d'accès au quartier

Les déplacements à KM4 se font souvent par l'entremise des voies d'accès de mauvaise qualité (figure 20).

Figure 20 : Répartition des chefs de ménages selon leurs avis sur les déplacements dans le quartier

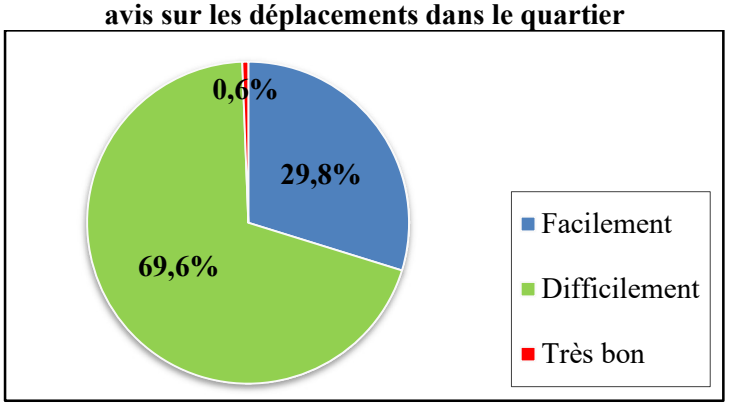

Source : enquête de terrain, 2022

La plupart des chefs de ménages évoquent que les déplacements à KM4 se font difficilement à cause de l'insécurité (par manque d'éclairage public), de l'inondation (en périodes pluvieuses) et du manque surtout de voies d'accès pour les véhicules. Seules les pistes, envahies par endroit par les herbes et parfois les dépotoirs, sont utilisées pour sortir et entrer dans le quartier. Ainsi, 69,6 % des chefs de ménages notent que les déplacements dans le quartier se font avec difficulté, 29,8 % pensent qu'ils se font facilement et 0,6 % très bien. Ces faits traduisent aussi la précarité de KM4.

4. Discussion

Cette étude a montré que les chefs de ménages enquêtés à KM4 sont en majorité des hommes adultes ayant un niveau d'études plus ou moins bas (secondaire) qui ne leur permet pas de travailler dans un secteur d'activités rémunérateur. C'est le cas de la plupart d'entre eux qui exercent dans l'informel, ce qui a des répercussions sur leurs revenus. Ceux-ci se révèlent modiques à telle enseigne qu'il est difficile pour eux de joindre les deux bouts du mois, donc de répondre aux besoins du ménage, d'autant plus qu'il est de grande taille. Ces résultats sont conformes à ceux de D. NGOUMA (2018, p. 29) qui note que les ménages des quartiers précaires de l'arrondissement 8 Madibou ont dans l'ensemble des revenus assez faibles, ce qui peut entrainer des problèmes de prise en charge de tous les membres du ménage surtout qu'il s'agit des ménages de familles élargies. Y. J.-A. ASSUE et F. TRAORE (2019, p. 74) parviennent à la conclusion selon laquelle la plupart des chefs de ménages exercent dans le secteur informel et leurs faibles revenus constituent un facteur aggravant de la mauvaise gestion de l'espace. M. L. MALOUONO LIVANGOU (2021, p. 276) indique qu'un peu plus de 46% des chefs de ménages ont un revenu mensuel inférieur à la rémunération moyenne mensuelle à Brazzaville estimée à 100 784 F CFA (L. NABASSEMBA, 2011, p. 3) dont un quart presque gagne moins de 50 000 F CFA par mois ; ces revenus relativement faibles ne peuvent permettre à ces chefs de ménages d'avoir accès à un logement dans les meilleurs quartiers. H. G. MPAKAM et *al*. (2006, p. 6) précisent que plus de 80 % des chefs de ménages enquêtés ont un revenu mensuel variant entre 10 000 (15 €) et 60 000 F CFA (90 €) ; ceci explique des conditions de vie précaires de la grande majorité des habitants des quartiers spontanés dont le revenu est faible.

A propos des dépenses journalières pour l'alimentation, plus de la moitié des chefs de ménages recensés à KM4 dépensent par jour pour l'alimentation entre 2000 et 3000 F CFA (soit 2500 F CFA en moyenne). Ces montants se révèlent moindres par rapport à la taille moyenne du ménage qui est d'environ 8 membres (soit une dépense journalière moyenne de 312,5 F CFA (ou moins d'un dollar américain) par membre pour se nourrir) et traduisent leur état de pauvreté. Ce constat est aussi fait par D. NGOUMA (op. cit., p. 30) lorsqu'il souligne que la plupart des ménages ne dépensent qu'une somme journalière comprise entre 500 et 1500 F CFA pour l'alimentation, ce qui l'incite à conclure qu'une part importante de la population vit dans un état de précarité qui dénote un niveau de pauvreté remarquable. Y. J.-A. ASSUE et F. TRAORE (op. cit., p. 74) notent que la majorité des chefs de ménages interrogés vit en dessous du seuil de pauvreté (737 F CFA par jour, soit 22 422 F CFA par mois) ; cette pauvreté accrue s'explique par la faiblesse des revenus de ces ménages (78 % ont moins de 50 000 F CFA par mois, ce

qui est inférieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) en Côte d'Ivoire fixé à 60 000 F CFA) ; ces chefs de ménages souvent cumulent plusieurs petits emplois pour assurer leur quotidien. P. BACKINY-YETNA (2009, p. 17) évoque que la pauvreté augmente nettement avec la taille du ménage, parce que les individus pauvres sont concentrés dans les ménages abritant 4 à 9 personnes. D. NGOUMA (op. cit., p. 28) aboutit au constat similaire et fait observer que la prédominance des ménages de grande taille dans la zone d'étude constitue un indice de pauvreté remarquable. La situation des familles élargies est la plus précaire et la pauvreté y est la plus sévère (MEPATI, 2005) ; la pauvreté a une influence sur les conditions de vie des populations et sur l'habitat (Y. J.-A. ASSUE et F. TRAORE, op. cit., p. 74).

S'agissant des sites sur lesquels les logements ont été érigés, nos résultats ont révélé que la plupart des logements sont théoriquement sur un site convenable, parce qu'il y a eu des aménagements parfois sommaires avant la construction d'une maison. D. NGOUMA (op. cit., p. 23 et 24) souligne que la part des habitations construites sur des sites à risques est plus importante dans chaque quartier enquêté, excepté Mansimou ; cette situation, caractéristique des quartiers périphériques de Brazzaville, témoigne du laxisme des pouvoirs publics incapables d'interdire l'occupation par certains citadins des zones à risques environnementaux. Pour Y. J.-A. ASSUE et F. TRAORE (op. cit., p. 74), l'évolution des couches vulnérables, d'une façon générale, accélère la prolifération des quartiers spontanés et face à la pauvreté de certaines populations, celles-ci s'installent ou trouvent refuge sur des sites impropres à l'habitation dans la ville de Bouaké.

Nos résultats ont également révélé que plusieurs matériaux sont employés dont les plus importants sont la planche pour la construction des murs des habitations, la tôle ondulée pour la toiture et les tôles de récupération pour la clôture. Ces résultats ne sont pas analogues à ceux de D. NGOUMA (op. cit., p. 25 et 26) qui mentionnent trois types de matériaux utilisés pour la construction des murs des maisons dont les briques agglomérées sont les plus nombreuses.

En outre, la majorité des logements de KM4 sont pourvus de toilettes et de douches, mais celles-ci sont en général de fortune ; les ménages ne disposant pas de toilettes satisfont essentiellement leurs besoins chez les voisins. Y. J.-A. ASSUE et F. TRAORE (op. cit., p. 75) aboutissent aux mêmes résultats, au moment où ils indiquent que les douches traditionnelles sont plus utilisées dans les quartiers précaires de la ville de Bouaké par les ménages, ainsi que les latrines à fosse simple ou traditionnelles ; l'utilisation de ces types de latrine et douche s'explique par leur manque de moyens financiers, et les ménages qui ne disposent pas de toilettes recourent à celles de leurs voisins ou à la nature. D. NGOUMA (op. cit., p. 31) arrive aux résultats d'après lesquels la plus grande partie, d'une part, des ménages enquêtés de Madibou font usage des latrines à fosse simple et, d'autre part, des ménages riverains des cours d'eau de Brazzaville dépourvus des latrines enfouissent leurs excréta (D. NGOUMA et R. NGOMEKA, 2019, p. 98).

En s'intéressant au statut d'occupation du logement, l'étude a montré que parmi les enquêtés qui se sont installés à KM4, les chefs de ménages locataires sont les plus nombreux de tous, en raison des coûts moins cher du loyer. Aussi, la part non négligeable des chefs de ménages propriétaires n'ayant aucun titre de propriété dénote le laxisme et l'anarchie dans l'occupation des espaces de la ville océane et la faiblesse des pouvoirs publics qui sont incapables de réprimer une telle installation. Ces résultats sont dissemblables à ceux de Y. J.-A. ASSUE et F. TRAORE (op. cit, p. 73) qui soulignent que les parcelles dans les quartiers précaires de Bouaké sont essentiellement habitées par des prétendus propriétaires, car étant les premiers occupants de ces terrains inondables non *aedificandi*, résultat d'une implantation anarchique, n'ont pas de titre de propriété. D. NGOUMA et R. NGOMEKA (op. cit., p. 94) notent que les propriétaires sont majoritaires et constituent également la catégorie la plus ancienne des personnes installées dans les quartiers précaires de Madibou.

L'inexistence d'ouvrages d'assainissement dans la plus grande partie de KM4 incite les ménages à ternir et à polluer leur cadre de vie. A ce fait s'ajoute celui relatif à la mauvaise gestion des ordures ménagères par la Municipalité de Pointe-Noire ; celle-ci provoque des dépotoirs disséminés à travers la ville et le quartier KM4 en particulier, car il n'existe ni dépotoir public ni site de traitement des déchets, à l'exception des bacs à ordures mal tenus et placés sur quelques artères, de grande importance surtout. Les chefs de ménages enquêtés, ayant généralement des revenus faibles, ne sont pas abonnés à un service privé de ramassage des ordures ménagères et sont obligés de les évacuer eux-mêmes en divers lieux.

Seuls quelques ménages situés au voisinage immédiat de grandes artères qui en bénéficient laissant ainsi l'intérieur du quartier sans service de proximité, en raison du manque de voies d'accès. Les quelques voies qui existent sont des pistes mal tenues, occasionnant les difficultés de déplacement ; la situation est encore plus criarde en périodes pluvieuses. Ces résultats divergent de ceux de Y. J.-A. ASSUE et F. TRAORE (op. cit., p. 76) qui précisent que le manque d'assainissement dans les quartiers étudiés de Bouaké est le résultat du déficit en infrastructures et équipements tant au niveau du service public qu'au niveau des ménages. Les populations, poursuivent-ils, adoptent des pratiques environnementales inadéquates qui concourent à l'insalubrité de leur cadre de vie ; les signes qui marquent cette insalubrité sont des dépôts sauvages d'ordures dans les rues et les terrains vagues et l'écoulement des eaux de toilettes.

Conclusion

Plusieurs facteurs font de KM4 un quartier précaire, notamment son sous-équipement, la paupérisation de sa population, l'insalubrité notoire de son cadre de vie.

Les équipements collectifs et infrastructures existants sont mal tenus, insuffisants et inégalement répartis sur l'ensemble du quartier, ce qui ne permet pas à tous les résidents d'en tirer profit. Aussi, le statut sociodémographique des chefs de ménages enquêtés à KM4 révèle qu'ils sont généralement démunis ou pauvres. L'emploi précaire et les faibles revenus de la majorité de ces chefs de ménages sont des indicateurs de pauvreté ; à cela s'ajoutent les faibles dépenses journalières pour leur alimentation, la taille importante de leurs ménages, le faible nombre de pièces de leurs logements et l'implantation de leurs habitations sur des sites non *aedificandi*. Ces chefs de ménages proviennent essentiellement d'autres quartiers de la ville dont les premiers s'y sont installés il y a plus d'une trentaine d'années. Le manque d'ouvrages d'assainissement à l'intérieur du quartier, les matériaux sommaires utilisés pour la construction des murs des logements et de la clôture des parcelles, les annexes des habitations (toilettes et douches) de fortune, les modes inappropriés d'évacuation des eaux usées et des excréta pour les logements dépourvus de toilettes et les lieux inadéquats d'évacuation des ordures ménagères sont également des indices indéniables d'insalubrité, donc de précarité de KM4.

La restructuration du quartier KM4 s'avère donc indispensable en construisant des équipements collectifs et infrastructures manquants, en réfectionnant ceux qui existent, en améliorant son habitat et en rendant salubre son environnement.

Références bibliographiques

ASSUE Yao Jean-Aimé et TRAORE Fanta, 2019, « Problématique des quartiers précaires dans la ville de Bouaké : Causes et conséquences dans le développement du tissu urbain », *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou*, n° 8, vol. 2, pp. 65-83.

BACKINY-YETNA Prosper, 2009, *Etude des poches de pauvreté dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire*, 106 p.

BOSSAVIT Jean Luc et BONETTI Michel, 2002, *Les enjeux de la restructuration urbaine, programme* «Restructuration urbaine du GIE Villes et Quartiers », non paginé.

CHABOCHE Mathilde et PREUVOT Nora, 2014, *L'Agence Française de Développement (AFD) et l'intervention en quartiers précaires. Retours d'expériences et recommandations stratégiques*, 46 p.

CHAHRAZED SERRAB-MOUSSANNEF, 2006, *Résorption de l'habitat précaire dans l'agglomération de Annaba (Algérie). Intégration ou épreuve de l'exclusion ?* Thèse de doctorat d'urbanisme, Université Mentouri, 317 p.

HULBERT François, 1982, « Pouvoir municipal et développement urbain : La restructuration des quartiers de Sainte-Foy et le rôle du géographe (2e partie) », *Les Cahiers de géographie du Québec*, vol. 26, n° 68, pp. 199-221.

MALOUONO LIVANGOU Marina Lyonel, 2021, *Dynamique urbaine et risques environnementaux à Brazzaville*, thèse de doctorat unique de Géographie, Université Marien N'Gouabi, Brazzaville, 362 p.

MPAKAM Hernanie Grelle, KAMGANG KABEYNE Beyala, KOUAM KENMOGNE Guy-Romain, TAMO TATIETSE Thomas, BEMMO Nestor et EKODECK Georges Emmanuel, 2006, « L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villes des pays en développement : Cas de Bafoussam (Cameroun) », *Vertigo*, vol.7, n° 2, 40 p.

NABASSEMBA Léonard, 2011, *Principaux indicateurs du marché du travail au Congo*, rapport, 147 p.

NGOUMA Damase et NGOMEKA Robert, 2019, Occupation des berges des cours d'eau de Brazzaville (République du Congo) : Problèmes environnementaux et risques de maladies, Actes du colloque en hommage aux professeurs Bonaventure Maurice Mengho et Marie-Joseph Samba Kimbata sur *« Dynamiques territoriales, sociales et changements climatiques en Afrique »*, 15-17 mai 2019, Brazzaville, *Baluki*, vol. 3, n° 5, pp. 90-104.

NGOUMA Damase, 2018, « Les quartiers précaires de l'arrondissement 8 Madibou à Brazzaville (République du Congo) », *Revue scientifique des masters intégration régionale et développement*, vol. 9, n°13, pp. 20-34.

NGOUMA Damase et DITENGO Clémence, 2016, « Migrations résidentielles et occupation des quartiers périphériques de Brazzaville (Congo) », *Revue de géographie de Lomé*, n°17, pp. 191-208

ONU-Habitat, non daté, *Les défis de l'urbanisation et les enjeux de la réduction de la pauvreté dans les pays ACP*. 15 p.

ONU-Habitat, non daté, *Programme participatif de prévention et d'amélioration des bidonvilles*, phase 2, 108 p.

ONU-Habitat, 2012, *République du Congo : Profil urbain de Pointe-Noire*, 17 p.

RAHAL Kaoutar, 2012, *Reconstruire la ville sur la ville. Stratégies des acteurs privés dans les tissus coloniaux*, Mémoire de Magister, Architecture, Université Badji Mokhtar-Annaba, non paginé.

REITER Sigrid, 2009, « La rénovation urbaine : Une solution pour le développement durable des urbanisations », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 72, pp. 23-27.

République du Congo. Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI) (2005) : *Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), centre national de la statistique et des études économiques* (CNSEE), Brazzaville, 140 p.

YEKOKA Jean Félix, 2010, « Pratiques urbaines et imbroglio spatial : Brazzaville de la fin de la période coloniale au début du XIXe siècle », *Afrique et Développement*, vol. XXXV, n° 3, pp. 71-92.